

Décision relative à une demande de changement de dénomination d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

Vu la demande de changement du nom commercial du produit phytopharmaceutique DANDIFNO

de la société M. CAZORLA S.L.

enregistrée sous le n°2018-3130

La demande concerne le changement de nom d'un second nom.

Le changement de dénomination du produit référencé ci-après **est accordé** en France.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit

Nom du produit	
	Nouvelle dénomination DANDIFNO
	Ancienne dénomination CAZCORE 2
Type de produit	Permis de commerce parallèle
Titulaire	M. CAZORLA S.L. 4 Rue Aigueta 17761 CABANES Espagne
Formulation	Concentré émulsionnable (EC)
Contenant	250 g/L - difenoconazole
Numéro d'intrant	162-2015.01
Numéro d'AMM	2150451
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit.

La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort le, **30 NOV. 2018**

Françoise WEBER
Directrice générale déléguée
en charge du pôle produits réglementés
Agence nationale de sécurité sanitaire de
l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES)